

Paris, le 8 juillet 2026

## ***BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE***

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Hermès International à BNP Paribas, en date de négociation du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- . 6 368 titres Hermès International
- . 13 101 220 €

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026, il a été négocié un total de :

- . À l'achat, 85 704 titres, pour un montant de 156 292 719 € (2 779 transactions).
- . À la vente, 83 954 titres, pour un montant de 153 543 150 € (3 038 transactions).

Il est rappelé que :

1 – Lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 4 618 titres Hermès International
- . 15 708 069 €

2 – Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025, il a été négocié un total de :

- . À l'achat, 73 749 titres, pour un montant de 159 697 360 € (2 816 transactions).
- . À la vente, 72 547 titres, pour un montant de 157 514 941 € (3 444 transactions).

3 – Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 496 titres Hermès International
- . 18 278 671 €

4 – Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 9 166 titres Hermès International
- . 10 762 173 €